

EGLISE PROTESTANTE BAPTISTE 'LA PAROLE DE VIE'

ASSOCIATION CULTUELLE - SIREN 381669902

81 quai de la Marne

94340 JOINVILLE LE PONT

-

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES CULTES SUR SITE

DANS LE CONTEXTE DU DECONFINEMENT

POST-CRISE SANITAIRE COVID-19

Dans le respect des directives gouvernementales et des recommandations du Conseil national des évangéliques de France (CNEF), pour éviter de contaminer les publics - pour certains vulnérables - qui fréquentent nos lieux de culte, l'association culturelle EGLISE PROTESTANTE BAPTISTE 'LA PAROLE DE VIE' a établi le protocole suivant afin de reprendre les cultes dominicaux sur site au 81 quai de la Marne, 94340 JOINVILLE LE PONT.

Le présent protocole s'applique du dimanche 21 juin au dimanche 19 juillet inclus. Les cultes dominicaux ne se tiendront ni le dimanche 26 juillet ni pendant le mois d'août.

L'environnement de l'église

1. L'accès à l'étage du bâtiment « église » et l'accès au bâtiment « annexe » ne sont pas autorisés et sont condamnés.
2. Les magazines, flyers, livres ou bibles ne sont plus en libre-service dans le hall d'entrée de l'église. Sur demande au pasteur, celui-ci pourra en fournir bien sûr.
3. Les portes d'entrée dans le bâtiment « église », les portes intérieures d'accès à la salle de culte, et la porte d'accès aux sanitaires (hors toilettes individuelles) sont maintenues ouvertes pendant toute la durée du culte.
4. La porte d'entrée/sortie, donnant sur le couloir au fond de la salle de culte, ne doit pas être fermée à clé afin de pouvoir être utilisée en cas d'issue de secours.
5. Les velux sont maintenus ouverts pendant toute la durée du culte, sauf en cas de pluie.

Les participants aux cultes

6. La participation aux cultes se fait sur inscription, en prenant un billet électronique gratuit sur le site <https://www.weezevent.com/>. Les personnes n'ayant pas d'accès internet ou n'étant pas à l'aise avec les démarches en ligne pourront contacter le pasteur Stéphane Polegato pour les assister ou pour effectuer la réservation pour elles.
Les noms/prénoms et un numéro de téléphone sont obligatoires.
7. Le nombre de participants est limité à 38, intervenants, chantres et musiciens inclus.
8. Le chargé d'accueil refusera l'accès aux personnes sans inscription si la capacité de 38 personnes est atteinte. Le chargé d'accueil disposera de la liste des personnes inscrites, ainsi la présentation du billet électronique ou papier ne sera pas nécessaire.
9. Aux 5 dates de culte prévues, l'association n'organise pas d'activités pour les enfants, pré-adolescents et adolescents. Ils sont autorisés à participer au culte, sous la responsabilité de leurs parents, et doivent respecter les mêmes règles que les adultes. Celles-ci pouvant s'avérer contraignantes pour les plus jeunes enfants (voir points 20 et 24 ci-après), il est recommandé qu'ils ne viennent pas sur le site pendant ces 5 dimanches de reprise.
10. Chaque participant s'engage à venir que s'il n'a pas de doute sur son état de santé.
11. Conformément aux informations du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/publics-vulnerables>) et aux recommandations du Conseil national des évangéliques de France (CNEF), il est recommandé aux personnes vulnérables et fragiles de rester chez elle et de continuer à suivre les cultes en ligne sur YouTube.
12. Les participants sont invités à communiquer leurs coordonnées (téléphone et/ou adresses mail et postale) à l'association culturelle La Parole de Vie, s'ils ne l'ont pas déjà fait par le passé, afin d'être contactés par l'association si un cas de COVID-19 était signalé après un culte chez un des autres participants. Lors de l'inscription sur weezevent.com, seul le numéro de téléphone est à renseigner obligatoirement.
13. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.

L'arrivée sur le site

14. L'accès à la zone de stationnement des véhicules, entre le portail donnant sur la rue et le bâtiment, est partiellement condamné.
15. L'accès piéton au bâtiment se fait par une entrée unique et par un point d'accueil. Voir plan de circulation.
16. Pour accéder au point d'accueil, chaque participant doit respecter le marquage au sol, à l'extérieur du bâtiment, pour garantir une distance d'un mètre avec le participant devant lui.
17. L'accès au bâtiment n'est pas autorisé aux personnes ne portant pas un masque. Il est vivement conseillé aux participants de venir avec leurs propres masques, même si des masques sont disponibles et fournis par le chargé d'accueil avant l'entrée dans le bâtiment.
18. Une solution hydroalcoolique est disponible à l'entrée du bâtiment. La désinfection des mains est obligatoire avant d'entrer dans le bâtiment. La distribution de la solution est effectuée directement par le chargé d'accueil.
19. Le chargé d'accueil pointe chaque arrivant sur le formulaire des participants prévus. Les personnes se présentant au culte sans inscription préalable sur weezevent.com pourront entrer si des places restent disponibles et s'ils acceptent de communiquer au chargé d'accueil leurs noms/prénoms et un numéro de téléphone.
Le formulaire est conservé par le secrétaire de l'association culturelle La Parole de Vie jusqu'au 31 octobre 2020, puis il sera détruit.
20. Chaque membre du groupe de louange désinfecte son pupitre, son micro et/ou son instrument de musique. Le sonorisateur et le projecteur vidéo font de même avec leur matériel. Le reste des locaux est nettoyé par une équipe entre 9h15 et 10h00, avant le début des offices, suivant un plan de nettoyage prédéfini.

L'office

21. Les participants s'installent librement aux places non condamnées ou non réservées pour les intervenants (voir plan de circulation ci-après). La distanciation des places disponibles ne permet pas, par exemple, que les enfants soient assis juste à côté de leurs parents.
22. Le marquage au sol assure une distanciation de plus de 3 mètres pour les personnes sur l'estrade. Celle-ci est réservée au prédicateur (zone du pupitre) et à un unique chanteur qui sont autorisés à ne pas porter de masque sur l'estrade pendant leur service.
23. Le service de présidence est assuré hors de l'estrade, sur le côté opposé à la zone des musiciens. Un marquage au sol assure une distanciation de plus de 3 mètres par rapport aux autres participants. Le président est autorisé à ne pas porter de masque pendant ses interventions.
24. Le marquage au sol permet la collaboration de 4 musiciens avec une distanciation de plus de 1 mètre entre eux. Le port du masque est obligatoire pour les musiciens. Si les musiciens sont amenés à chanter, le nombre de musiciens est limité à deux et ils sont installés en diagonale dans la zone de service des musiciens.

25. Les déplacements durant l'office ne sont autorisés que dans les cas suivants et en respectant le fléchage au sol :
 - a. Accès aux toilettes
 - b. Départ définitif avant la fin de l'office
26. Lorsqu'ils n'officient pas, le président, le prédicateur, le chantre et les musiciens doivent porter un masque et ils sont assis dans la salle à des places réservées au premier rang.
27. Les offrandes pouvant être effectuées par virement à tout moment, elles sont supprimées pendant l'office : pas de tronc fixe ou de boîte d'offrande circulant parmi les participants.
28. La Sainte Cène n'est pas organisée.

A la fin de l'office

29. Un chargé de nettoyage passe dans les rangs avec un paquet de lingettes nettoyantes. Chaque participant se sert d'une lingette et nettoie son siège selon les consignes du chargé de nettoyage ou du président.
30. Chaque membre du groupe de louange désinfecte son pupitre, son micro et/ou son instrument de musique. Le sonorisateur et le projecteur vidéo font de même avec leur matériel.
31. Sur annonce du président, chaque participant quitte la salle de culte et le bâtiment en suivant le fléchage et en respectant un mètre de distance avec la personne le précédant.
32. Une poubelle près de la porte de sortie est destinée à recevoir les lingettes et les masques.
33. Les participants ne se regroupent pas à la sortie, ni dans le hall, ni devant le bâtiment (zone cimentée juste devant le bâtiment). Les échanges fraternels de moins de 10 personnes sont bien sûr possibles, à l'extérieur du bâtiment, en conservant le masque ou en respectant une distanciation de 1 mètre entre chaque personne.
34. Après que les participants aient quitté le bâtiment, les chargés de nettoyage interviennent pour :
 - a. nettoyer dans la salle de culte, le pupitre et le sol (l'aspirateur est proscrit)
 - b. nettoyer le sol dans le hall
 - c. nettoyer dans les sanitaires, les toilettes, le lavabo, le robinet, les interrupteurs, les poignées de porte
 - d. fermer et sortir les sacs poubelle

Plan de circulation et de places disponibles

